

COMMUNE DE SEPEAUX-SAINT ROMAIN
--

Le huit décembre deux mil vingt-cinq à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier MIGNON, Maire.

Etaient présents : BAILLIET Denis, BAILLIET Hervé, CARNEIRO Thierry, DESGRANGES François, MARQUES Alexandra, MORISOT Frédéric, MUTTI Dominique, PAIS Albert, PONCHON Régine, PUARD Marie-Claire, RIBES Yves, ROBICHON Marylise, TOURAIS Sylvain et VAN-HOORNE Laetitia.

Absent représenté :

Absents : ANDRIEUX Alain, FRANCHIS Régis, PASDELOUP Rodolphe et ZAKRZYNSKA Christophe.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-14, L2121-17 et L2121-20 du CGCT.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, pour la présente session le Conseil choisit, pour secrétaire PONCHON Régine.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de monsieur le Maire, Didier MIGNON.

Subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCORDE** une subvention de 110€ à l'association Patrimoine & Partage

Subvention séjour à la montagne

Le collège La Croix de l'Orme à Montholon organise un séjour à la montagne pour les élèves de 6^{ème}.

Pour boucler leur budget, une demande de participation a été envoyée à chaque commune de résidence des élèves.

La commune de SEPEAUX-SAINT ROMAIN a une enfant concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCORDE** une subvention de 50€.

**Participation aux frais de fonctionnement des classes du regroupement pédagogique :
année 2024/2025**

Suite à la signature de la convention entre les communes de Précy sur Vrin et Sépeaux-Saint Romain fixant les éléments à prendre en compte par la répartition des frais engagés par chaque commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'établir un titre de recette d'un montant de 3980.76€, correspondant aux de frais de fonctionnement qui sont imputables à la commune de Précy sur Vrin.

Proposition d'achat

Suite aux différents échanges entre les services de gestion foncière de la Sté APRR et la commune, au sujet de l'achat ou de la location de la plateforme appartenant à la Sté d'autoroutes,

Cette parcelle permettrait d'accueillir une future plateforme communale à déchets verts. Monsieur le Maire a, à plusieurs occasions, évoqué que les déchèteries intercommunales étaient saturées et qu'il serait préférable que les administrés aient une structure adaptée à proximité.

La Sté APRR est prête à vendre à la commune la plateforme et demande à la commune de faire une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PROPOSE la somme de six-mille euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait le point sur les différents dossiers :

- Projet photovoltaïque : normalement enquête publique au printemps
- Hangar technique : Réception des travaux le mercredi 10 décembre
- Agent technique : fin de réception des candidatures le lundi 15 décembre et convocation pour les entretiens rapidement après.
- Travaux de voirie : Monsieur le Maire doit revoir avec la CCJ la date de fin des travaux.
- Cérémonie des Vœux : le samedi 10 janvier 2026 à 15 heures à la salle communale.

Madame MUTTI informe le Conseil que Monsieur Roger MILON sera fait Chevalier de la Légion d'Honneur le samedi 24 janvier 2026.

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clôture la séance à 20heures.

Lors de cette séance quatre délibérations ont été prises (2025/42, 2025/43, 2025/44 et 2025/45).